

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à 18 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mr Cyril COTONAT, Maire.

Présents : Mmes Eliane DUFFAU, Carole CAUSSADE, Peggy VERGARA, Catherine PILET, Christine MARTINEZ, Nathalie GALLATO, Corinne QUAGLINI et Mrs Cyril COTONAT, Richard SIORAK.

Absents excusés : Mrs Franck LILLE et Denis TECOUERES.

Mme Eliane DUFFAU est élue secrétaire de séance

Après lecture du procès-verbal du 29 janvier 2024, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1) Compte de gestion du budget de la COMMUNE 2023

Mr le Maire expose au conseil municipal que le compte de gestion est établi par la Trésorière de Mirande, à la clôture de l'exercice. Mr le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est soumis au vote du conseil en même temps que le compte administratif du budget de la COMMUNE 2023.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote le compte de gestion 2023 du budget de la commune à l'unanimité après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Le Maire ne participa pas au vote.

2) Compte Administratif du budget de la COMMUNE 2023

Mr le Maire présente le compte administratif de la commune qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	Prévus :	217 223.55
	Réalisé :	188 490.60
	Reste à réaliser :	0,00
RECETTES	Prévus :	217 223.55
	Réalisé :	253 240.66
	Reste à réaliser :	0,00

INVESTISSEMENT :

DEPENSES	Prévus :	25 866.86
	Réalisé :	18 095.86
	Reste à réaliser :	2 271.00
RECETTES	Prévus :	25 866.86
	Réalisé :	19 745.11
	Reste à réaliser :	0,00

Soit un résultat global de l'exercice :

- Un *EXCEDENT* de fonctionnement de 64 750.06 €
- Un *EXCEDENT* d'investissement de 1 649.22 €
- Résultat global de : 66 399.28 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le compte administratif de la commune pour 2023.

Le Maire ne participa pas au vote.

3) Affectation du résultat 2023 du budget de la COMMUNE

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 *EXCEDENT* de 64 750.06 €

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) de 621.78 €

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) 64 128.28 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) *EXCEDENT* de 1 649.22 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, l'affectation des résultats de la commune pour 2023.

4) Compte de gestion du budget PHOTOVOLTAIQUE 2023

Mr le Maire expose au conseil municipal que le compte de gestion est établi par la Trésorière de Mirande, à la clôture de l'exercice. Mr le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est soumis au vote du conseil en même temps que le compte administratif du budget de la PHOTOVOLTAIQUE 2023.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote le compte de gestion 2023 du budget PHOTOVOLTAIQUE à l'unanimité après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Le Maire ne participa pas au vote.

5) Compte Administratif du budget PHOTOVOLTAIQUE 2023

Mr le Maire présente le compte administratif du budget PHOTOVOLTAIQUE qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	Prévus :	3 822.42
	Réalisé :	3 751.83
	Reste à réaliser :	0,00
RECETTES	Prévus :	3 822.42
	Réalisé :	3 448.98
	Reste à réaliser :	0,00

INVESTISSEMENT :

DEPENSES	Prévus :	5 582.82
	Réalisé :	0.00
	Reste à réaliser :	0,00
RECETTES	Prévus :	5 582.82
	Réalisé :	5 582.82
	Reste à réaliser :	0,00

Soit un résultat global de l'exercice :

- Un *DÉFICIT* de fonctionnement de 302.85 €
- Un *EXCÉDENT* d'investissement de 5 582.82 €
- Résultat global de : 5 279.97 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le compte administratif du budget PHOTOVOLTAIQUE pour 2023.

Le Maire ne participa pas au vote.

6) Affectation du résultat 2023 du budget PHOTOVOLTAIQUE

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 DEFICIT de 302.85 €

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) de 0.00 €

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) de 302.85 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) EXCEDENT de 5 582.82 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, l'affectation des résultats du budget PHOTOVOLTAIQUE pour 2023.

7) Compte de gestion du budget LOTISSEMENT - CŒUR DE VILLAGE 2023

Mr le Maire expose au conseil municipal que le compte de gestion est établi par la Trésorière de Mirande, à la clôture de l'exercice. Mr le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est soumis au vote du conseil en même temps que le compte administratif du budget LOTISSEMENT - CŒUR DE VILLAGE 2023.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote le compte de gestion 2021 du budget LOTISSEMENT - CŒUR DE VILLAGE 2023 à l'unanimité après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Le Maire ne participa pas au vote.

8) Compte Administratif du budget LOTISSEMENT - CŒUR DE VILLAGE 2023

Mr le Maire présente le compte administratif du budget LOTISSEMENT - CŒUR DE VILLAGE qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	Prévus :	117 445.72
	Réalisé :	113 629.71
	Reste à réaliser :	0,00
RECETTES	Prévus :	117 445.72
	Réalisé :	88 621.26
	Reste à réaliser :	0,00

INVESTISSEMENT :

DEPENSES	Prévus :	75 211.72
	Réalisé :	74 818.12
	Reste à réaliser :	0,00
RECETTES	Prévus :	75 211.72
	Réalisé :	74 211.72
	Reste à réaliser :	0,00

Soit un résultat global de l'exercice :

- Un *DEFICIT* de fonctionnement de 25 008.45 €
- Un *DEFICIT* d'investissement de 606.40 €
- Résultat global de : - 25 614.85 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le compte administratif du budget LOTISSEMENT - CŒUR DE VILLAGE 2023.

Le Maire ne participa pas au vote.

9) Affectation du résultat du budget LOTISSEMENT - CŒUR DE VILLAGE 2023

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 DEFICIT de 25 008.45 €

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) de 0.00 €

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) 25 008.45 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) DEFICIT de 606.40 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, l'affectation des résultats du budget LOTISSEMENT - CŒUR DE VILLAGE 2023.

10) Vote des taux 2024

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que conformément à l'article 1639 A du CGI, les collectivités locales font connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes et produits de fiscalité perçus à leur profit.

Monsieur le Maire rappelle que, depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus. A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de maintenir les taux pour l'année 2024 comme suit :

LIBELLES	TAUX
Taxe foncière sur les propriétés bâties	42,84 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	54,75 %
Taxe d'habitation	12.67%

11) Proposition et vote du budget primitif de la COMMUNE pour 2024

Mr le Maire propose au conseil le projet de budget primitif qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	222 328.28 €
RECETTES	222 328.28 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES	31 214.40 € (dont 2271.00 DE RAR)
RECETTES	31 214.40 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le budget primitif de la commune pour 2024.

12) Proposition et vote du budget primitif du budget PHOTOVOLTAIQUE 2024

Mr le Maire propose au conseil le projet de budget primitif du budget PHOTOVOLTAIQUE qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	5 220.95 €
RECETTES	5 220.95 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES	8 499.92 €
RECETTES	8 499.92 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le budget primitif du budget PHOTOVOLTAIQUE pour 2024.

13) Proposition et vote du budget primitif LOTISSEMENT - CŒUR DE VILLAGE pour 2024

Mr le Maire expose la proposition de budget primitif qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	84 545.48 €
RECETTES	84 545.48 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES	76 281.43 €
RECETTES	76 281.43 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le budget primitif LOTISSEMENT - CŒUR DE VILLAGE pour 2024.

14) Renouvellement ligne de trésorerie 2024

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la ligne de trésorerie pour 2024 auprès du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour le renouvellement de la ligne de trésorerie pour 2024 et autorise monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

15) Convention au pôle Bien Vivre au Travail avec le CDG32

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que suite à une révision de la tarification des missions facultatives exercées par le pôle Bien Vivre au Travail du Centre de Gestion du Gers, il est nécessaire de se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion de la commune à ce pôle.

Désormais, le CDG 32 propose une tarification unique et forfaitaire de 100 € par agent par an, pour les affiliés à titre obligatoire, leur permettant l'accès à l'ensemble des missions du pôle BVT (santé au travail, prévention des risques professionnels, maintien dans l'emploi, inspection, ergonomie). Les modalités de fonctionnement et de contact du pôle sont inchangées, elles sont détaillées dans la convention.

Il est ainsi proposé aux membres de l'assemblée délibérante de renouveler son adhésion au pôle Bien Vivre au Travail, d'adopter les termes de la convention proposée et d'autoriser le Maire à réaliser l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision, notamment à signer la convention d'adhésion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de renouveler l'adhésion de la commune au pôle Bien Vivre au Travail du Centre de Gestion, adopte les termes de la convention définissant les modalités d'adhésion et les conditions de réalisation des différentes missions réalisées par le pôle et autorise Monsieur le Maire à réaliser l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision, notamment à signer la convention d'adhésion.

16) Point commission du village**1-Relation avec les Associations ladevéziennes – subventions 2024**

Pas d'augmentation du montant des subventions, soit 100 euros pour :

- Le Comité des Fêtes
- La Gym Volontaire
- Nulle Part Ailleurs
- Le Boule Ladevézienne
- Les Zalambiqués

+ ADOM Trait d'Union pour 100€

La Sauvegarde de la Chasse bénéficie de l'occupation à titre gracieux de l'ex-cantine ainsi que des flux (électricité + gaz)

La Devèze & Son Histoire doit relancer son activité et ne demandera pas de subvention pour l'année 2024

2-Projet rénovation salle des fêtes et réaménagement locaux

Un dossier réalisé par le SIVOM, portant sur les travaux d'isolation et d'amélioration énergétique de la salle des fêtes sera un support de travail.

Le dossier sera envoyé à l'ensemble des membres de la commission Vie du Village et Bâtiments.

Il est proposé d'associer les associations ladevéziennes, afin de compléter/modifier les travaux envisagés. Une réunion est prévue dans le courant de l'année, si possible avant l'été.

Parallèlement la commission valide l'aménagement du local technique, afin de stocker les chais

Une corvée de rangement et évacuation d'encombrant est programmée courant avril/mai.

3- Manifestations/Activités 2024

-Repas des séniors : tout est calé. Le bulletin d'information est distribué dans le courant du week-end.

- Cérémonie remise des diplômes :

Informations envoyées aux familles afin de connaître les lauréats : brevet des collèges, bep/cap, bac (général, technologiques et professionnel)

Cadeau : bon d'achat à la librairie de Marciac "La Chouette qui Lit"

-Cérémonie du 11 novembre : organisation identique => 11h00 cérémonie ; 12h00 : cocktail déjeunatoire

-Présentation des vœux : samedi 18 janvier à 16h00. Idem à la cérémonie de 2024.